

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DRH 31** Signature d'une convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) relative aux dispositifs d'accompagnement des techniciens supérieurs et des techniciens supérieurs principaux relevant du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes.

**Mme Maïté ERRECART, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 19 et 118 ;

Vu la délibération 2012-DRH 14°, en date du 23 mars 2012, fixant le statut particulier du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'intention des techniciens supérieurs et des techniciens supérieurs principaux relevant du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) une convention relative aux dispositifs d'accompagnement des techniciens supérieurs et des techniciens supérieurs principaux relevant du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 – article 6184 – rubrique 0203 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve des décisions de financement.